



Parc national
des Cévennes



Les gorges du Tarn et de la Jonte offrent un cadre paysager exceptionnel et une nature riche et fragile. Elles sont reconnues et préservées à de nombreux titres : Parc national des Cévennes, Site classé, Parc naturel régional des Grands Causses, site Natura 2000 etc.

Les pentes des gorges permettent des descentes qui allient sensations et technicité.

Une concertation locale* avec les VTTistes, et les principaux gestionnaires du territoire a été menée entre 2018 et 2020. Elle a permis de partager des grands principes et des tracés à respecter dans cet écrin des gorges du Tarn et de la Jonte.

* Concertation animée par le Parc national des Cévennes, rassemblant : le Comité départemental du cyclisme de la Lozère, Mountain Bike Foundation, les sociétés Enduro Session-Millau, Roc et Canyon-Millau, Fremyc-Meyrueis, pratiquant Patrick Raynaud, les communautés de communes Gorges-Causses-Cévennes, Aubrac-Lot-Causses-Tarn, Millau-grands-causses, Aigoual-causses-cévennes-terres-solidaires/pôle 4 saisons, la commune de Saint-Pierre-des-Tripiers, le conseil départemental de la Lozère, DDCSPP de la Lozère, les Offices du Tourisme Gorges-causses-Cévennes et Millau-grand-causses, la LPO Grands Causses, la Fédération de Chasse de Lozère, le Parc naturel régional des Grands Causses.



© Parc national des Cévennes - Août 2021

Pour une pratique du VTT-enduro responsable et respectueuse dans les gorges du Tarn et de la Jonte

Des règles d'or partagées :

➤ Respect des sentiers

- en privilégiant les sentiers balisés (GR®, GRP®, PR, VTT....)
- en circulant sur les sentiers, pas de hors-piste, sans couper ni détériorer les virages
- en circulant sur des sentiers autorisés : par les propriétaires, dans le respect des réglementations.

➤ Respect de la nature

- en remportant ses déchets
- en respectant la tranquillité des animaux et les périodes de non-pratique mise en place pour la quiétude de certaines espèces sensibles

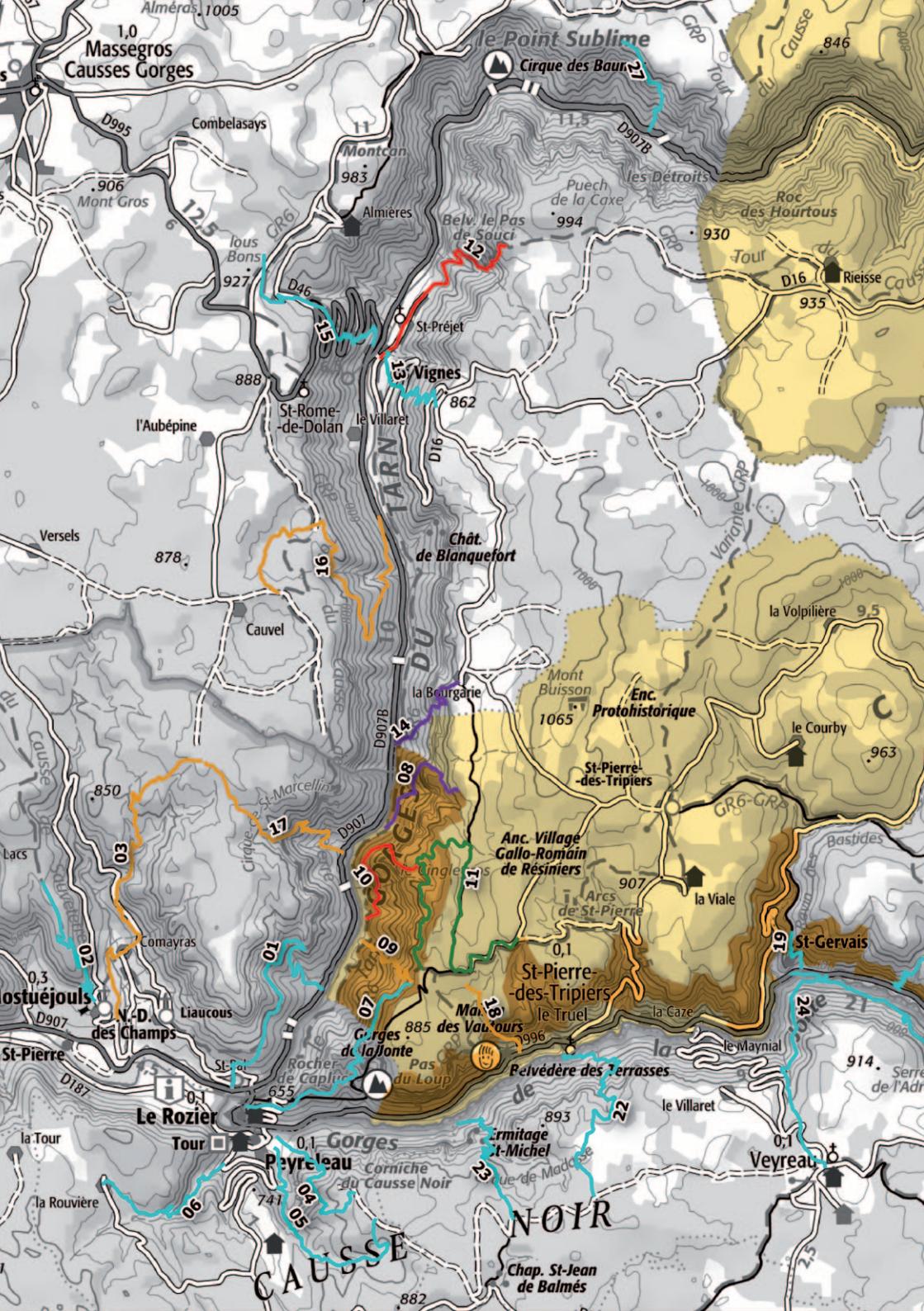
➤ Respect des autres usagers

- en maîtrisant sa vitesse et sa trajectoire
- en se signalant à l'approche d'autres usagers, être courtois
- en tenant compte de l'activité pastorale et des autres activités économiques
- en évitant certains parcours les jours de forte fréquentation par les randonneurs.

Avant toute pratique sur un nouvel itinéraire, plusieurs démarches sont nécessaires

- en s'informant sur les propriétaires privés ou public, concernés par le linéaire, pour pouvoir les contacter
- en s'informant sur les enjeux naturalistes, pour mieux les appréhender et les préserver
- en ayant les autorisations des propriétaires et des gestionnaires (communes, communauté de communes) pour les travaux de débroussaillement, de réhabilitation et d'aménagement
- en cœur de Parc, autorisation du Parc national des Cévennes nécessaire
- en ayant l'accord des gestionnaires pour la pratique
- en s'engageant dans l'entretien
- en ne mettant pas en ligne des itinéraires sans avoir eu les accords préalables.

Le Parc national des Cévennes (pour la zone cœur du Parc), le Parc naturel régional des Grands Causses et les communautés de communes sont les interlocuteurs privilégiés pour tout nouveau tracé.



Une offre de tracés adaptée au VTT-enduro, respectueuse des enjeux environnementaux, des réglementations et des propriétaires

27 itinéraires potentiels pour le VTT-enduro répertoriés dans les Gorges du Tarn et de la Jonte :

➤ 15 itinéraires praticables en tous temps :
tracé en bleu (n°1, 2, 4, 5, 6, 7, 13, 15, 19, 20, 22, 23, 24, 25 et 27)

➤ 2 itinéraires praticables avec des déviations partielles respectant les autorisations des propriétaires, par des sentiers balisés ou des chemins communaux : tracé en vert (n°11 & 21)

➤ 3 itinéraires autorisés une partie de l'année pour des enjeux environnementaux :
tracé en violet

n°8, autorisé du 1^{er} septembre au 31 janvier (délibération)

n°14 et 26, période sensible du 1^{er} novembre au 31 août.

➤ 5 itinéraires à éviter toute l'année :
tracé en orange

3 pour garantir le respect des enjeux environnementaux (n°3, 16 et 17)

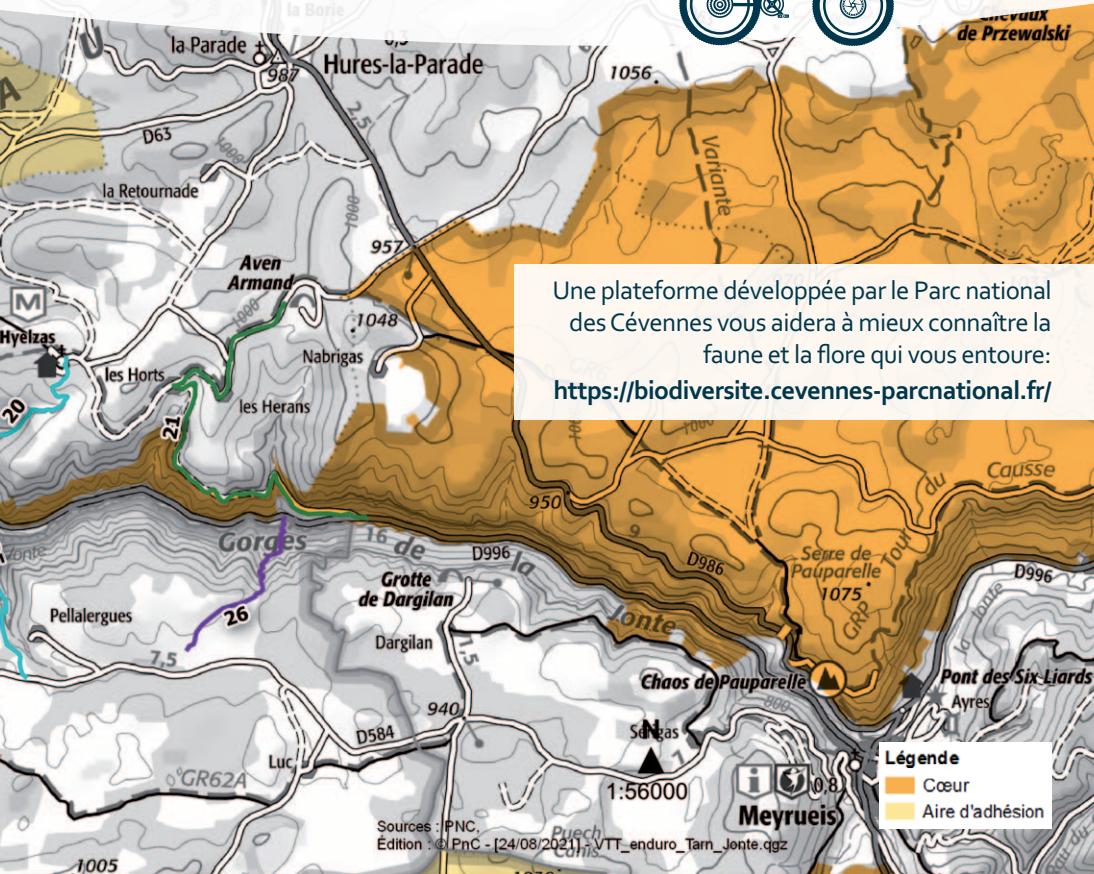
2 pour garantir le respect des propriétaires privés (n°9 et 18)

➤ 2 itinéraires impraticables : tracé en rouge (n°10 et 12)



Une plateforme développée par le Parc national des Cévennes vous aidera à mieux connaître la faune et la flore qui vous entourent :

<https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/>



Légende
Cœur
Aire d'adhésion

Sources : PNC, Edition : © PNC - [24/08/2021] - VTT_enduro_Tarn_Jonte.qgz